

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	045	4
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCAZION 7 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 7 novembre 2024	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : M. LEHMANN par M. BREHIER, M. LEDUC par M. MATT, MME NOEL par MME BESANÇON, M. LAURENT par MME ROCH et M. LANOË par MME BALRADJE.
PRÉSENTS : 17	
VOTANTS : 22	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FRIMON-RICHARD a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À CONCLURE AVEC LE SMOYS
RELATIVE AU PROJET DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ESPACE DE RESTAURATION
ALPHONSE DAUDET**

Monsieur BREHIER, Maire-adjoint chargé de la transition énergétique et du développement durable, expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse Daudet, la commune a fait appel au SMOYS en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de bénéficier de son expertise technique concernant la mise en place de la toiture photovoltaïque.

Il ajoute que qu'un projet de convention de partenariat a été transmis par le SMOYS qui fixe les modalités d'exécution et obligations des parties. Le SMOYS intervient en phase d'étude du projet mais aussi il assurera un suivi annuel pendant 15 ans.

Monsieur BREHIER indique que le coût de ces prestations est fixé à 7 800 €. Le SMOYS versera une avance à hauteur de 14 400 € ; la commune versera une redevance au SMOYS pendant 15 ans d'un montant annuel de 1 480 €.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention de partenariat,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 5 novembre 2024 et par la commission des finances et des affaires administratives, le 6 novembre 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune de s'associer au SMOYS pour le projet de toiture photovoltaïque de l'espace de restauration Alphonse DAUDET afin de bénéficier de son expertise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec le SMOYS pour le projet de toiture photovoltaïque de l'espace de restauration Alphonse DAUDET,

DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget 2024 et suivants,
AUTORISE le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 15.11.24
et de la publication le : 19.11.24
Le Maire



Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY
GIAIT Edouard

